

Ouïe dire

n°26 - Juillet 2016
LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION CISIC

Après Strasbourg, La Rochelle, Rouen, Caen, Grenoble, Lyon, Montpellier et Reims,

**L'aide technique : l'allié indispensable d'une bonne écoute
au quotidien avec un implant cochléaire**

**le samedi 24 septembre 2016
de 10h à 16h à Paris**



L'équipe de l'association et ses partenaires vous feront découvrir et essayer les aides techniques qui peuvent améliorer le confort et la qualité d'écoute de la musique, de la radio, de la télévision, des téléphones fixes et portables et en réunion ou à l'école avec un système de micro FM.

Fabricants d'implant cochléaire :
ADVANCED BIONICS, COCHLEAR,
MEDEL, OTICON-NEURELEC

Revendeur d'aides techniques :
ACCESSENS, AUDILO, AUDIOFILS,
ODITIF, PHONAK

Assurance implant cochléaire :
M. Jean-Luc Maixant, agent général Allianz

L's'emmêle : Delphine LORTON
créatrice des bijoux pour appareils auditifs
et implants cochléaires

“
De très nombreuses
solutions existent ...
venez les essayer ...

”

à la FIAP JEAN MONNET
30 rue Cabanis - 75014 Paris
Entrée libre sans inscription préalable.



« Des Aides Techniques, Partout et pour tous » à Lyon, Montpellier et Reims. »



FAQ Implant cochléaire

Activités Sportives

Quel que soit le sport pratiqué, veuillez toujours considérer les points suivants :

- Assurez le maintien de votre processeur pour éviter toute chute susceptible de l'endommager ou de provoquer sa perte. Si nécessaire, utilisez pour cela un casque, bandeau, système de fixation comme un embout spécial (voir un peu plus bas).

- Protégez votre processeur de l'eau, du sable, de la poussière.

- Protégez votre tête en utilisant un casque adapté à l'activité pratiquée, et permettant si nécessaire le port de votre processeur.

- Prévenir les dommages liés à l'humidité : protégez votre processeur de la transpiration, et placez-le régulièrement dans un système de dessiccation.

Si le risque de dommage ou de perte est trop important, ne portez pas votre processeur : rappelez-vous qu'il est très fragile et qu'il coûte 6000 EUR.

Par exemple, même avec une protection étanche, son port est ainsi à proscrire dans le cadre de la plupart des sports nautiques et aquatiques sauf en piscine (double risque de perte et d'endommagement).

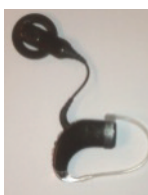
• Quelques solutions pour maintenir son processeur

1 - Utiliser un embout

Contrairement à un appareil de correction auditive, le processeur vocal contour d'oreille n'est pas maintenu par un embout dans le conduit auditif, mais posé sur le dessus de l'oreille. Pour un maintien plus sûr, surtout en cas d'activités « remuantes » ou si l'implanté est un jeune enfant, on peut utiliser un embout auriculaire spécial fabriqué par l'audioprothésiste, non occlusif donc confortable, qui évite ainsi au contour de tomber accidentellement.

2 - Utiliser une boucle de maintien

L'utilisation d'une boucle de maintien est préconisée pour maintenir le processeur en cas d'activités sportives ou de jeux. Ajustable aux différentes tailles d'oreille, cette boucle maintient en place le processeur sur l'oreille du porteur, empêchant que le processeur ne tombe durant les activités physiques.



3 - Utiliser un bandeau pour le sport « sur mesure »

Certains sportifs accrochent leur processeur sur un bandeau « amélioré » :

- Acheter un bandeau serre-tête dans un magasin de sport... Le choisir très large et plutôt rigide.

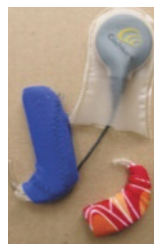
La largeur permet de bien recouvrir l'antenne et de la maintenir en place. La rigidité permet de mieux maintenir le contour et d'y coudre plus facilement la pièce de tissu destinée à recevoir ce contour.

Attention : c'est bien un anneau de tissu et non une pochette car le contour sera mieux maintenu ainsi ! Votre contour sera à l'abri des chutes, de la transpiration et de l'humidité des cheveux, et l'antenne sera maintenue par la pression du bandeau !



■ Prévenir les dommages liés à l'humidité comme la transpiration

Un site internet anglais propose des petites "chaussettes" en tissu qui protègent le processeur, elles absorbent la transpiration et ne la transmettent pas au processeur.



Le site anglais pour la chaussette :

<http://www.deafequipment.co.uk/catalogue/1233614/Ear-Gear>

■ Protection de la tête exemple : Casque pour le ski :

Ces dernières années, les nouveaux casques que l'on trouve dans les magasins de Sport s'adaptent parfaitement au port d'un implant cochléaire. En effet, le port de contour d'implant cochléaire, est facilité par la présence au niveau des oreilles d'un rembourrage plus confortable.



■ Protection contre l'eau

Cochlear, Med-el et Advanced Bionics proposent désormais des étuis protecteurs permettant de se baigner.

Nous vous recommandons d'utiliser exclusivement une protection adaptée et de lire attentivement les recommandations d'utilisation !



Plongée sous-marine

Q : La plongée sous marine est-elle autorisée ?

R : La plupart des fabricants autorisent la plongée sous marine sous une double condition :

- respect d'une profondeur limite qui dépend du modèle d'implant,
- accord du chirurgien ORL en charge du suivi, car indépendamment de la résistance de l'implant, il peut y avoir des contre-indications liées à l'état de l'oreille par exemple.

Témoignage d'une plongeuse :

"J'ai été implantée le 17 juillet 2013 du côté droit avec implant cochléaire nucleus CP 810 après 5 ans de

surdité totale à cette oreille. Je suis très satisfaite des résultats, je peux à nouveau communiquer avec les autres et les nouveaux tests sont toujours plus positifs. Je voulais surtout vous faire part de mon expérience de plongée sous marine. Je suis partie faire de la plongée sous marine au mois de mars avec l'accord du chirurgien, de l'ORL du CHU et en suivant les recommandations de cochléar (l'implant est fabriqué pour supporter une immersion jusqu'à 25 m) et du médecin de la fédération française de plongée mais certains ORL sont pourtant contre la pratique de ce sport avec un implant ("quand on a un implant on ne plonge pas"). Donc j'ai essayé, en me limitant à une

profondeur de 20 m (une fois accidentellement je me suis retrouvée à 22 m mais j'étais toujours encore dans les limites, ouf!!) et je voulais confirmer que l'on peut bien faire de la plongée sous marine avec un implant cochléaire en respectant les consignes. En plus on se sent si bien on fond de l'eau et quel plaisir de pouvoir remettre son appareil en remontant et d'entendre !!!!!"



Avions / Aéroports

Q : Quelles précautions prendre ?

R : Afin d'obtenir les dernières informations disponibles, nous avons demandé à chaque représentant des différentes marques leurs recommandations. Il est bien sûr évident que chacun doit également lire la notice de SON modèle d'implant :

■ ADVANCED BIONICS :

Détecteurs de métal, machines à rayons X, et les scanners de sécurité n'endommageront ni l'implant ni le processeur. Toutefois, le système d'implant peut activer les détecteurs de métaux ou les utilisateurs peuvent percevoir un son distordu quand ils passent devant les portiques de sécurité ou pendant une vérification faite par un scanner manuel. Baisser le volume va assurer que les sons entendus ne seront pas trop forts ni inconfortables.

■ COCHLEAR :

Les systèmes de détection des métaux utilisent un champ électromagnétique puissant pour détecter de petites pièces métalliques. Récemment, de nouveaux détecteurs ont fait leur apparition. Ils scannent tout le corps pour détecter la présence d'armes, d'explosifs et tout autre article qui pourraient être cachés sous les vêtements.



Ces systèmes utilisent des faisceaux radiofréquences d'une longueur d'onde avoisinant le millimètre. Interférences possibles : certains porteurs d'implant cochléaire peuvent ressentir des sensations de déformation du son en passant au travers ou à proximité de ces dispositifs. Le matériau utilisé dans la partie implantée peut également provoquer l'activation des systèmes de détection de métal. Les ondes radiofréquences utilisées par ces dispositifs sont suffisamment basses en énergie pour ne pas endommager le système d'implant.

Recommandations :

Afin d'éviter toute déformation du son ou toute interférence, le porteur d'un implant cochléaire pourra éteindre son processeur de son dès lors qu'il se trouve à proximité de ces dispositifs. Au cas où l'implant cochléaire active le détecteur, le patient devra toujours porter sur lui sa carte d'identification de porteur. Le passage aux rayons X de l'équipement externe ne présente pas de risque pour le matériel.

■ MED-EL :

Lors du passage de sécurité, prévenez le personnel que vous portez un implant, montrez-leur votre carte d'identification de porteur d'implant MED-EL. Si le personnel vous demande tout de même de passer sous

le portique, retirez votre audio processeur, éteignez-le et laissez-le avec votre bagage à main, il peut passer dans la machine à rayons X sans aucun risque. Passez sous le portique. Il est probable que votre implant (partie interne) déclenchera le détecteur de métaux ; en effet, votre implant est principalement fait de titane. Il n'y a aucun risque pour vous ou pour votre implant. Pendant le décollage et l'atterrissage, les compagnies aériennes demandent que les ordinateurs, les téléphones portables et autres appareils électroniques soient éteints afin d'éviter les interférences avec les instruments de communication de l'avion. Votre audio processeur est un dispositif électronique et doit donc être éteint pendant le décollage et l'atterrissage, même si les interférences sont peu probables.

Vous pouvez également contacter votre compagnie aérienne pour vous renseigner sur les réglementations particulières en matière de transport aérien.

■ Oticon Medical/Neurelec :

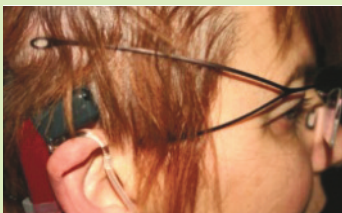
Eteindre simplement le ou les processeurs avant de passer sous le portique. Cela ne sonne pas et n'endommage pas la partie interne. Avoir avec soi sa carte de porteur si nécessaire mais inutile de la sortir si tout se passe bien. A bord de l'avion éteindre le ou les processeurs au moment du décollage et de l'atterrissage.

Cables d'antenne de processeur

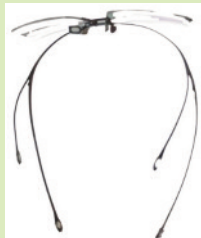
Q : Comment prolonger la durée de vie des câbles d'antenne du processeur ?

R : Par un entretien régulier. La transpiration et la sueur durcissent le câble et au fil du temps le rendent plus vulnérable aux cassures. Pour éviter que le câble ne casse trop souvent il est recommandé de le nettoyer régulièrement à l'aide de lingettes spécialement adaptées aux différents types d'aides auditives, à raison d'un nettoyage 1 à 2 fois par semaine (et plus pour les sportifs).

Lunettes

Q : Comment adapter le port des lunettes avec un implant ?

R : Vous pouvez choisir des montures qui reposent le moins possible sur l'arrière de l'oreille, il existe des montures droites ou de fines branches qui ne gênent pas l'implant. Marie-Pierre a trouvé des lunettes bien adaptées



au port de son contour d'implant. Les 2 fines branches se positionnent de manière à ne surtout pas gêner son "précieux" ... Elles sont commercialisées sous la marque PARASITE : <http://www.parasite-design.com/>

Chirurgie

**Q : Quelles sont les précautions à prendre si l'on doit subir une intervention chirurgicale ?**

R : Il est conseillé de se renseigner auprès du chirurgien pour connaître le type de bistouri qu'il va utiliser pour l'intervention. Il doit impérativement utiliser un bistouri de type bipolaire. Le fait d'avoir des électrodes dans la cochlée contre-indique formellement et de façon absolue l'utilisation de bistouri monopolaire.

Dentiste

Q : Le détartrage aux ultrasons est-il autorisé ?

R : Le traitement par ultrasons dans la région de la tête et du cou est contre-indiqué. Certaines marques, notamment Oticon Medical / Neurelec, recommande d'éteindre et de retirer le processeur en cas de traitement spécifique comme la radiographie panoramique ou le détartrage aux ultrasons.

IRM

Q : Peut-on passer un IRM ?



R : Oui, mais il y a une procédure très stricte à respecter qui varie selon le modèle exact de l'implant interne. L'IRM nécessite la génération de champs magnétiques très élevés pouvant poser problèmes pour les porteurs d'implant, et c'est ce qui oblige à suivre des procédures très précises qui ne sont pas les mêmes pour tous. Il est impératif de contacter le fabricant et de le mettre en relation avec le médecin qui exécutera l'examen. Il vous faut demander à votre fabricant un formulaire spécial. L'IRM haut champ soit 3 Tesla est interdite mais celle 1,5 Tesla peut se faire avec certains implants et dans certaines conditions (compression...).

■ MED-EL :

Dans certaines circonstances particulières, les porteurs d'implants cochléaires MED-EL peuvent passer une IRM à condition que l'implantation ait eu lieu au moins 6 mois auparavant. Il a été démontré que les implants cochléaires MED-EL ne présentaient pas de danger connu à des IRM de 0,2, 1,0 et 1,5 Tesla (sans enlever l'aimant interne). Veuillez les contacter pour plus d'informations sur les conditions particulières.

■ OTICON MEDICAL/NEURELEC :

La majorité des examens médicaux reste possible à condition de retirer la partie externe. Les seules restrictions qu'il peut y avoir portent sur les examens aux abords de l'implant dont le fonctionnement peut être

perturbé (exemple : la radiothérapie) et sur l'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM). L'implant Digisonic® SP de Neurelec est compatible avec les examens IRM 1,5 Tesla sans recours à l'exérèse de l'aimant et permet une bonne qualité d'image sans démagnétisation de l'implant.

■ COCHLEAR :

Les implants Nucleus de Cochlear sont autorisés pour des IRM de 1,5 tesla avec l'aimant en place et de 3,0 teslas une fois celui-ci retiré. L'aimant peut être retiré au cours d'une intervention ambulatoire simple avant de procéder à l'examen IRM.

Un disque de maintien temporaire sera alors utilisé pour maintenir l'antenne externe en place.

L'audition du porteur ne sera donc interrompue qu'au moment précis où le processeur doit être retiré, c'est à dire uniquement pendant la durée de l'examen IRM. Une fois l'IRM terminé, un aimant stérile est à nouveau inséré dans l'implant :

http://www.cochlear.com/wps/wcm/connect/fr_be/home/discover/cochlear-implants/nucleus-6-for-adults/cochlears-implant-portfolio/the-importance-of-mri-compatibility

■ ADVANCED BIONICS :

Aimants amovibles pour la compatibilité IRM Les implants cochléaires d'AB sont compatibles IRM lorsque l'aimant est retiré pour des examens à 0,3 T et à 1,5 T.

Ondes magnétiques, ondes WIFI



Q : J'ai une question sanitaire, on parle de plus en plus des effets néfastes des ondes wifi, magnétiques etc... or le Cochlear CP920

est une technologie sans fil. Etant donné que nous portons l'implant en permanence, et qu'il est collé à notre cerveau je me pose la question : y a-t-il un risque ? Les 3 accessoires sans fil pour la télé, phoneclip et microphone sont-ils sans danger ? La boucle magnétique pour les écoutes est-elle sans danger ? Y a-t-il parmi vous, des personnes qui ont utilisée les accessoires sans fil et qui au bout d'un certain temps ressentent un mal de tête ?

R : Aucun risque avec les accessoires sans fil, qu'ils soient basés sur une boucle magnétique, un transmetteur FM ou une liaison numérique 2.4 GHz (Bluetooth ou

protocole propriétaire). Les puissances sont ridicules par rapport à ce qui existe dans notre environnement. Le wifi rayonne un peu plus, mais ça reste très peu puissant par rapport à un simple téléphone mobile ! D'ailleurs, les processeurs ne communiquent pas directement en wifi, leur batterie ne le leur permet pas, ça consommerait trop.

Ils ne communiquent pas non plus en Bluetooth classique lui aussi trop consommateur, mais soit en utilisant une variante dite low-energy, soit en utilisant un protocole propriétaire équivalent. Les boucles magnétiques fonctionnent en bande de base audio (très basse fréquence donc) avec des champs magnétiques d'amplitude ridicule par rapport à ceux qui existent dans de nombreux environnements de la vie quotidienne. C'est d'ailleurs pour ça qu'on peut percevoir à de nombreux endroits de fortes interférences lorsque l'on active le capteur magnétique de son aide auditive ou

Permis de Conduire



Q : Cet après-midi, je suis allé à l'auto école m'inscrire à l'examen du permis de conduire. Là bas, on m'a dit que je devais passer une visite médicale, afin de voir si je suis apte à conduire...

Pensez-vous qu'on pourra me refuser le permis, sous prétexte de ma surdité ?

R : Non, la visite médicale est normale, mais s'il s'agit d'un permis auto, aucun problème avec la surdité même profonde !

C'est différent pour les permis poids lourds par contre. Il y a même des aménagements pour éviter de pénaliser les sourds et malentendants lors de l'examen :

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F2842>.

Cette visite médicale se déroule chez un médecin agréé par la préfecture afin de déterminer une éventuelle inaptitude à la conduite. Il n'est pas nécessaire de revenir dans 5 ans.

Plaques à induction

Q : Est-ce vrai que les porteurs d'implant cochléaire ne doivent pas rester à proximité ou cuisiner avec des plaques de cuisson à induction ?

R : Les plaques à induction ne sont pas un danger pour les porteurs d'implant. Par principe de précaution certains fabricants recommandent de respecter une distance comprise entre 30 cm et 50 cm pour les adultes et 1m pour les enfants.



Voyager

Q : Voyager : qu'emporter quand on est implanté ?

R : Déjà, comme tout le monde, ses dossiers médicaux : ordonnance en cours, carte verte (pour un séjour en France) ou carte européenne d'assurance maladie à demander à votre caisse de sécurité sociale (pour un séjour en Europe), carte de mutuelle, adresse du centre de sécurité sociale ; le cas échéant, la liste des médicaments qui vous sont déconseillés. Pensez aussi à emporter la clé USB contenant les réglages de votre processeur ainsi que les adresses et numéros de téléphone utiles en cas d'urgence : celles de votre équipe ORL, du fabricant et de l'assureur de votre implant. Il n'est pas non plus inutile

d'emporter avec soi quelques pièces de rechange, surtout qu'elles ne prennent pas beaucoup de place : corne, câble ou câble plus antenne si les éléments ne sont pas dissociables. J'emporte toujours une vieille antenne encore fonctionnelle "câble raidi par l'âge". Surtout, ne pas oublier son chargeur ou un stock de piles suffisant pour la durée du séjour. Lorsque l'on utilise habituellement des batteries rechargeables, pour les séjours les plus courts ou dans des conditions avec un accès difficile à l'électricité, il peut être beaucoup plus simple d'emporter des piles qu'un chargeur. On peut éventuellement partir avec trois ou quatre batteries chargées pour économiser les piles, mais s'il y a un risque de

perte, autant les laisser à la maison. Si vous partez dans une région humide (chaude ou froide), un encombrant à ne pas oublier : la dry box équipée d'une cartouche desséchante pas trop usée. Enfin, pour terminer, s'il vous reste un peu de place et que la durée de votre séjour le justifie, pensez à emporter vos aides techniques (casque, boucle magnétique, ...).



Enquête CISIC 2012

Pour savoir ce que pensent les porteurs d'implant cochléaire de leur implant, comment ils l'utilisent au quotidien, et quels sont les problèmes qu'ils rencontrent, le CISIC a réalisé une enquête fin 2012 qui comprenait 94 questions et à laquelle 702 personnes ont répondu.

- Comment les personnes implantées qualifient leur audition ?
- Combien de personnes implantées réussissent à téléphoner ?
- Et si elles ne peuvent pas téléphoner, ont-elles fait des essais avec un téléphone adapté ?
- Quels types de musiques apprécient-elles ?
- Ont-elles toujours des réglages réguliers ?
- Quelle est la prise en charge réellement obtenue pour les frais en rapport avec l'implant ?

Document de synthèse téléchargeable sur notre site internet :

www.cisic.fr/CISIC/media/doccisic/synthese_questionnaire_cisic2012.pdf

Observatoire SAV des fabricants

L'association a mis en place une veille sur les litiges ou désaccords concernant l'entretien et la réparation des processeurs d'implants cochléaires et de leurs accessoires, entre les porteurs d'implant et les fabricants, entre l'assureur et les fabricants et plus rarement entre les porteurs d'implant et l'assureur.

Les témoignages sont à adresser à info@cisic.fr ou par courrier :
Association CISIC - 41 rue Henri Barbusse - 75 005 PARIS.

Le livret CISIC « L'ambition d'entendre »



« L'ambition d'entendre » rassemble un grand nombre de témoignages, d'informations, de conseils issus des expériences vécues par chacun.

76 pages pour tout savoir sur l'implant cochléaire, téléchargement gratuit en ligne sur notre site internet : www.cisic.fr/CISIC/media/doccisic/Guide_CISIC_2014.pdf

Tarifs préférentiels de piles et d'aides techniques réservés aux adhérents CISIC

AUDILO :

www.audilo.com

5 % de remise avec le code audilo16cisic

AUDILO 8, Passage des 2 Sœurs,

75009 Paris

Tél : 01 40 82 90 78, du lundi au vendredi de 10 h à 18 h.

AUDIOFILS :

www.audio-market.fr

15% de remise avec le code FCSE

ODITIF :

www.oditif.fr

5 % de remise avec le code cisic4oditif

Emmanuelle SAILLET

Tél : 01 30 36 14 02

Mail : emmanuelle@oditif.fr

Lettre-type recours de décision : carte d'invalidité

Les personnes sourdes à plus de 80% ont le droit d'obtenir une carte d'invalidité. En effet, en cas de déficience auditive, le taux d'incapacité permanente qui conditionne l'obtention de cette carte d'invalidité se calcule à partir de l'audiogramme tonal sans appareillage. Or, certains d'entre vous se sont vus notifier le rejet de carte d'invalidité par leur MPDH suite à un mauvais calcul du taux d'incapacité, qui n'a pas été effectué sur cet audiogramme sans appareillage.

Suite à de nombreuses demandes consécutives au dossier MDPH de notre dernier numéro de Ouïe-Dire, nous vous proposons ci-dessous une lettre type de contestation de décision.

Cette lettre est à envoyer avec AR (Accusé de Réception).

Nom / Prénom

Adresse

Dossier CDAPH : N°

Date :

Objet : DEMANDE DE RECOURS AMIABLE

Monsieur le Président de la Commission de Recours Amiable,

Faisant suite à la décision de rejet notifiée le... par la CDAPH, je vous informe que je conteste devant la Commission de Recours Amiable, le refus opposé à ma demande de carte d'invalidité.

En effet, Je suis atteinte d'une surdité sévère (rappel des déficiences auditives + Joindre : copie des certificats médicaux et audiogrammes (exemple : surdité totale oreille gauche et oreille droite perte de 88db + acouphènes, vertiges)).

Je souhaite vous décrire à quel point ma surdité est un handicap sévère qui génère de profondes souffrances tant dans ma vie quotidienne que dans ma vie professionnelle (ex : Difficultés pour entendre l'interlocuteur, les consignes, les instructions, le téléphone, difficultés énormes pour créer du lien social, ce handicap est très invalidant dans la vie professionnelle, isolement, repli sur soi, perte d'autonomie, dépression, perte de la confiance en soit...etc ...).

Or, selon les dispositions de l'annexe 2-4, chapitre 3 du code de l'action sociale et des familles* et au regard de ma situation et de mon état de santé, il apparaît que je remplis tout à fait les conditions d'obtention de la reconnaissance d'un taux d'incapacité de 80%, me donnant ainsi la possibilité de prétendre à l'attribution d'une carte d'invalidité.

Je vous serais infiniment reconnaissant(e) Monsieur le Président, de bien vouloir examiner mon recours amiable en tenant compte de ce lourd handicap qu'est la surdité et du lot de souffrances à affronter au quotidien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Retrouvez l'intégralité des textes législatifs dans le Ouïe-Dire n°25 ou sur internet :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074069&idArticle=LEGIARTI000027037614>

Prendre la décision de se faire implanter n'est pas toujours facile, les témoignages et les expériences de chacun constituent alors une aide bien appréciable quand on a peu d'information sur le sujet. C'est pourquoi le CISIC a organisé dès sa création une permanence d'information destinée aux futurs implantés et implantés.

« C'est avant tout de belles rencontres qui donnent un peu d'espoir à des personnes souvent isolées par la surdité. C'est surtout une belle histoire humaine et d'humilité je pense ».



Louis-Philippe, CHU Limoges

De nouveaux bénévoles s'investissent

« Implantée en 2006 puis en 2013, je revis ! Mais c'est ensuite grâce à la rencontre avec Delphine et Charlene implantées comme moi que j'ai repris confiance en moi. Depuis j'ai eu envie dans ma région en Bourgogne de rencontrer d'autres personnes implantées pour leur apporter mon expérience, témoigner et échanger ... Tous les 2 mois, une permanence est organisée au CHU Dijon et à chaque fois c'est beaucoup de bonheur de pouvoir apporter son soutien, ses encouragements, de transmettre toutes les informations ! »



Stéphanie, CHU Dijon

De nouvelles permanences se mettent en place

« Sur Toulouse, nous avons mis en place une permanence depuis le début 2016. Vous y serez les bienvenus(e)s pour parler de votre vécu d'implanté ou de parent d'implanté, ou pour trouver des conseils sur les aides techniques, les démarches administratives (professionnelles, sociales, etc). Vous pourrez aussi y essayer des casques d'écoute, une boucle magnétique pour les contours d'implants, mais aussi pour les prothèses classiques (et pour les deux) .. ».



Jérôme Goust et Didier Davidou, CHU Toulouse

**Faites comme eux,
rejoignez-nous et partagez
votre propre expérience !**

Retrouvez l'intégralité de cet article sur notre site <http://www.cisic.fr/association/m-actualite-cisic/508-les-permanences>

Convocation Assemblée générale 2016

Vous êtes conviés à participer à la 13^{ème} Assemblée Générale 2016 de l'Association CISIC qui aura lieu le Samedi 24 septembre 2016 à 9 h à la FIAP JEAN MONNET Salle Oslo 30 rue Cabanis 75014 Paris.

A l'ordre du jour :

- rapport moral présenté par la présidente,
- rapport financier présenté par la trésorière,
- élection du Conseil d'Administration.

Si vous ne pouvez être présent, vous pouvez vous faire représenter en utilisant le pouvoir joint en bas de cette page. Votre présence sera un témoignage de confiance à l'équipe de bénévoles qui gère l'association et un gage d'intérêt envers notre action d'information sur l'implant cochléaire.

Catherine Daoud, Présidente CISIC



POUVOIR (à retourner : Association CISIC 41 rue Henri Barbusse 75 005 PARIS)

Je soussigné(e) :, membre de l'Association CISIC, donne pouvoir par la présente à aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale de ladite association qui aura lieu le 24 septembre 2016 à Paris, et en conséquence d'assister à cette Assemblée en mon nom, prendre part à toutes les discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour.

Le : « Bon pour pouvoir »
Signature (Mention manuscrite)

L'Agenda 2^{ème} Semestre 2016

CONFÉRENCES & RÉUNIONS

Assemblée générale à Paris

>> **Samedi 24 septembre 2016**

RÉUNIONS & ATELIERS

>> **Samedi 15 octobre à Besançon**

>> **Samedi 5 novembre près de Tours**

PERMANENCES

■ CERTA - Centre Charlotte Blouin

4, l'Abbé Frémond - 49100 Angers.

Accueil CERTA :

Permanence de 10 h à 11 h 45

>> **Vendredi 07 octobre**

>> **Vendredi 04 novembre**

>> **Vendredi 02 décembre**

■ C.H.U Bordeaux

Place Amélie Raba Léon - 33000 Bordeaux

RDC du bâtiment « Tripode »

Permanence de 14 h à 16 h 30

>> **Mardi 13 septembre**

>> **Mardi 11 octobre**

>> **Mardi 8 novembre**

>> **Mardi 6 décembre**

■ CROP Bretteville sur Odon

4 Avenue de Glattbach, 14760 Bretteville-sur-

Odon - Salle de réunion Lavandes

Permanence de 14 h à 17 h

>> **Mercredi 14 septembre**

>> **Mercredi 16 novembre**

■ C.H.U Clermont-Ferrand

Hôpital Gabriel Montpied - 58, rue Montalembert,

63000 Clermont-Ferrand - Salle d'enseignement du service ORL, 5^{ème} étage.

Permanence de 14 h à 16 h

>> **Mercredi 21 septembre**

>> **Mercredi 19 octobre**

>> **Mercredi 16 novembre**

>> **Mercredi 21 décembre**

■ C.H.U Dijon - Hôpital du Bocage

14 rue Paul Gaffarel - 21000 Dijon - Hall B -

Service ORL - 1^{er} étage - Salle de cours.

Permanence de 10 h à 12 h

>> **Dimanche 28 août**

>> **Mercredi 30 novembre**

■ C.H.U Grenoble

Bd de la Chantourne - 38700 La Tronche

Salle de cours, service ORL, 6^e étage unité N,

zone Chartreuse

Permanence de 10 h à 12 h

>> **Jeudi 15 septembre**

>> **Jeudi 13 octobre**

>> **Jeudi 17 novembre**

>> **jeudi 15 décembre**

■ Hôpital Edouard Herriot

Place d'Arsonval - 69437 LYON

Salle de Cours au sein du service consultation

ORL en sous-sol à côté de l'amphithéâtre

Permanence de 13h30 à 16h30

>> **Vendredi 7 octobre**

>> **Mercredi 30 novembre**

■ CHU Lyon Sud

165, chemin du grand Revoyet - 69495

Pierre-Bénite - Pavillon ORL, au 5^{ème} étage

dans la salle de cours en face du secrétariat du

Prof. DUBREUIL

Permanence de 13h30 à 16h

>> **Jeudi 6 octobre**

■ C.H.U Nantes

Aile Est, 5^e étage, salle des familles service

chirurgie maxillo-faciale

Permanence de 09 h 15 à 11 h 15

>> **Lundi 5 septembre**

>> **Lundi 3 octobre**

>> **Lundi 7 novembre**

>> **Lundi 5 décembre**

■ Clinique Champagne - Reims

1-3 Rue de l'université - 51092 Reims

Permanence de 14 h à 17 h

>> **Vendredi 9 septembre**

>> **Mardi 11 octobre**

>> **Jeudi 10 novembre**

>> **Lundi 11 décembre**

■ C.H.U Rouen

1 rue de Germont - 76031 ROUEN

Pavillon Dévé 1^{er} étage pavillon ORL

Permanence de 14 h30 à 16 h 30

>> **Mardi 13 septembre**

>> **Mardi 18 octobre**

>> **Mardi 15 novembre**

>> **Mardi 13 décembre**

■ C.H.U Saint-Etienne

Avenue Albert Raiuond 42270 Saint Priest-

en-Jarez - Hôpital nord - Bât. B,

1^{er} étage salle "Bessat"

Permanence de 10h30 à 12h30

>> **Lundi 18 juillet**

Permanence de 10h00 à 12h00

>> **Lundi 5 septembre**

Permanence de 14h00 à 16h00

>> **Samedi 19 novembre**

■ C.H.U Purpan - Toulouse

1, place du Dr Baylac - 31059 Toulouse

Service ORL 3^{ème} étage - porte C13

Permanence de 14 h à 17 h

>> **Dates publiées ultérieurement sur notre site internet**

■ C.H.U Bretonneau-Tours

2 Boulevard Tonnelé - 37044 Tours

Salle au RDC dans le service des

consultations ORL (Bât B3)

à proximité des salles d'attente B et C,

Permanence de 14 h 15 à 16 h 15

>> **Pas de permanence, réunion d'information le samedi 5 novembre 2016**



En juin 2016, l'association compte pr s de 4 000 adh rents (adultes et enfants) et plus de 70 b n voles eux-m mes implant s ou parents d'enfants implant s, r partis sur la France enti re, Outre-mer compris.

Nous contacter :

Par mail : info@cisic.fr

Par SMS : 06 17 39 54 71

Par courrier : 41, rue Henri Barbusse
75005 Paris

Rencontrer nos b n voles   Paris

41 rue Henri Barbusse - 75005 Paris

M tro : RER Port-Royal ou Luxembourg.

Permanences tous les mardis de 13h   17h
hors cong s scolaires (zone C)

- d couvrir des mod les d'implant cochl aire ainsi que de nombreuses brochures de pr sentation.
- s'informer et essayer les aides techniques permettant d'am liorer le confort d' coute avec un implant cochl aire.

Nous retrouver sur internet

www.cisic.fr

CISIC sur Facebook et Google

Cette page vous permet de suivre l'actualit  de l'implant cochl aire et de notre association : www.facebook.com/cisic.info

Un groupe, pour  changer avec des personnes concern es par l'implant cochl aire :

www.facebook.com/groups/cisic/

Le nouveau forum Google anim  par l'association : http://groups.google.com/group/implants_cochleaires

CISIC sur Youtube

www.youtube.com/c/AssociationCISIC

La veille du CISIC sur l'implant cochl aire dans la presse francophone

<http://www.scoop.it/t/implants-by-verodoc>

La lettre mail mensuelle d'information

Pour la recevoir, vous devez nous avoir transmis lors de votre adh sion ou ult rieurement, une adresse mail valide. Il est n cessaire pour recevoir cette lettre que l'exp diteur « lettre_cisic@cisic.fr » soit ajout    votre liste des exp diteurs fiables.

